

Notice d'accompagnement des cartographies des potentiels d'infiltration des sols de Toulouse Métropole

Mise à jour mars 2026 : les valeurs à retenir pour les études préliminaires ont été ajustées aux seuils bas des potentiels de perméabilités de chaque zone.

Ces cartes donnent des orientations en termes de potentiel d'infiltration pour les études préliminaires.

Elles ne se substituent pas :

- à l'obligation du porteur de projet de réaliser des études hydrogéologiques au droit du projet avec la caractérisation du niveau de nappe et des tests de perméabilité,
- au cadre légal et aux obligations réglementaires au titre du code de l'environnement,
- à la prise en considération d'autres prescriptions (PPR inondation, mouvement de terrain, retrait-gonflement d'argiles, ...).

FORMAT DES CARTES

Les cartes sont accessibles :

- au format A0, à l'échelle 1:35 000, avec une vue de l'ensemble de la métropole,
- au format A3, sous format d'atlas, avec une vue à plus grande échelle pour chaque commune,
- au format source SIG (version SHAPE, projetée en RGFCC43).

DESCRIPTION DE LA METHODE

Cartographies issues de l'étude CAPITOUL du BRGM, réalisée pour Toulouse Métropole en 2022, à partir des données réelles observées sur le territoire. **Les potentiels d'infiltration ont été déterminés à partir de l'horizon sablo-graveleux, plus favorables à l'infiltration.** Les niveaux de nappe ont été déterminés à partir de la campagne piézométrique la plus conséquente en termes de suivi temporel et spatial (niveau des hautes eaux de la campagne 2007). Le rapport complet de l'étude est accessible sur le site internet du BRGM.

LEGENDE ET PRESCRIPTIONS ASSOCIEES

| Couleur | Légende simplifiée | Détail | Valeur recommandée pour les études préliminaires | Prescriptions |
|---------|---|---------------------------|--|---|
| | Zone à attention particulière (nappe à moins de 2 mètres) | Zone Non Saturée < 2 m | | Zone où la nappe peut être haute (épaisseur de sol non saturée pouvant être inférieure à 2 m). Dans ces secteurs, l'objectif de préservation d'une zone tampon suffisante entre le fond des ouvrages d'infiltration et le toit de nappe peut être difficile à mettre en œuvre. Dans ce cas, l'éventuelle mise en place de solutions alternatives devra être accompagnée d'une démonstration étayée d'absence d'impact sur la nappe. |
| | Perméabilité très favorable | 10^{-3} à 10^{-5} m/s | 10^{-5} m/s | Perméabilité favorable et très favorable : des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales doivent être mis en œuvre sous réserve de faisabilité dans les zones à attention particulière. |
| | Perméabilité favorable | 10^{-5} à 10^{-6} m/s | 10^{-6} m/s | |
| | Perméabilité modérée | 10^{-6} à 10^{-7} m/s | $5 \cdot 10^{-7}$ m/s | Perméabilité modérée : les dispositifs d'infiltration des eaux pluviales sont encouragés sur ces secteurs. |
| | Peu perméable | 10^{-7} m/s | 10^{-7} m/s | Peu perméable a priori : secteur urbain du centre-ville de Toulouse, fortement remanié au niveau géologique, où la qualité des sols et la perméabilité peuvent fortement varier. |